

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 23 avril 2014, affiché le 28 avril 2014. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 15 avril 2014, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN - Agnès PRUNIAUX Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Alain BRITEL - Hélène JACQUET (partie à 21 h 05 a donné pouvoir à Alain BRITEL) - Marie-Rose RIZZO - Ludovic SAILLARD - Anaïs JULLIEN - Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Nicolas RIPPE - Janine DURET - Isabelle SERRAND
Etaients excusés	Thierry REBERE a donné pouvoir à André PERRIN Nicole RICHARD a donné pouvoir à Marianne DUBARE
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Jean-Claude GAILLARD Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 19	Présents : 17 Votants : 19

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2014 appelle une observation :

- Une erreur s'est glissée sur l'heure de la réunion de la commission des finances, elle était prévue le 22 avril 2014 à 19 h et non 18 h.

Il est adopté à l'unanimité.

Compte rendu de décisions n° 3

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation du conseil municipal du 8 avril 2014. Il s'agit :

Décision n° 2014-03	Portant conclusion d'un contrat de maintenance informatique avec la société ADIC Informatique pour le logiciel RECENSEMENT. Ce contrat d'une durée de 3 ans s'élève à 30 € HT par an.
Décision n° 2014-04	Portant conclusion d'un contrat de services avec la Société Berger-Levrault suite à la mise en place du protocole d'échange standard d'Hélios (PES) obligatoire pour la commune de Dortan depuis le 1 ^{er} janvier 2014. Il s'agit du dispositif de télétransmission des pièces comptables à la Trésorerie d'Oyonnax. Le contrat d'une durée de 5 ans s'élève à 33 € HT mensuel.

Taux d'imposition 2014

Jean Claude GAILLARD expose que les dotations de l'Etat, notamment la dotation globale de fonctionnement, sont en constante baisse depuis 2010 (DGF - 44 078 €) et que cette baisse continuera en 2015, 2016 et 2017. Ce qui contraint les élus a trouvé d'autres solutions pour équilibrer la section de fonctionnement du budget de la Commune. La commission des finances qui s'est réunie le 22 avril 2014 propose une augmentation des taux d'imposition de 2 % soit une augmentation des recettes pour la commune de 12 911 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **fixe à l'unanimité** les taux comme suit :

➤ taxe d'habitation	de 8,75 %	à 8,93 %
➤ taxe foncière sur les propriétés bâties	de 10,01 %	à 10,21 %
➤ taxe foncière sur les propriétés non bâties	de 39,85 %	à 40,65 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Jean Claude GAILLARD rappelle que le Conseil Municipal doit fixer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères Il précise que le taux de 10,90 % permet de couvrir les dépenses de ramassage des ordures. Il propose de ne pas augmenter ce taux.

De plus, Madame le Maire propose de fixer comme chaque année les cas d'exonération et les locaux concernés. Il s'agit des :

- ↳ hameau d'Emondeau, Véra, et le lieu-dit "La Bergère" qui sont situés hors du périmètre de ramassage des ordures ménagères
- ↳ locaux GAVAND situés au lieu-dit "La Roche" , ils ne produisent pas d'ordure ménagère

Par ailleurs, elle informe les membres du conseil que Monsieur Monod demande une exonération pour son bâtiment situé à Sénissiat qui ne produit pas d'ordure ménagère. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de ne pas augmenter le taux d'enlèvement des ordures ménagères et **décide** l'exonération de cette taxe pour les cas cités ci-dessus. En ce qui concerne la demande de Monsieur MONOD, elle est suspendue dans l'attente d'une prochaine concertation avec l'intéressé.

Subventions aux associations

Jean-Claude GAILLARD donne lecture des propositions de subventions aux associations pour 2014 émises par la Commission des Finances du 22 avril 2014. Il précise que seules les associations présentant un bilan seront subventionnées. Ces subventions servent au fonctionnement des associations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** le versement de ces subventions telles que présentées ci-après :

Compte	Association	Libellé	Montant
6574	ASDL	subvention de fonctionnement	3 050 €
6574	ADAPEI	subvention de fonctionnement	400 €
6574	Amicale des donneurs de sang	subvention de fonctionnement	50 €
6574	Association .des livres	subvention de fonctionnement	1 500 €
6574	Club des Cyclamens	subvention de fonctionnement	385 €
6574	Club d'échecs	subvention de fonctionnement	310 €
6574	Comité Prévention Routière	subvention de fonctionnement	100 €
6574	Comité des Fêtes	subvention de fonctionnement	730 €
6574	Coopérative scolaire école élémentaire	subvention de fonctionnement	2 580 €
6574	Coopérative scolaire école maternelle	subvention de fonctionnement	1 380 €
6574	FSE Collège Jean Rostand	subvention de fonctionnement	500 €
6574	Les jeunes sapeurs pompiers	subvention de fonctionnement	500 €
6574	Les sentiers buissonniers	subvention de fonctionnement	305 €
6574	Les sentiers buissonniers (retraités sportifs)	subvention de fonctionnement	305 €
6574	Mogad'Art	subvention de fonctionnement	305 €
6574	ONAC	subvention de fonctionnement	100 €
6574	RCLD	subvention de fonctionnement	1 000 €
6574	Sou des écoles	subvention de fonctionnement	1 800 €
6574	Syndicat de chasse	subvention de fonctionnement	305 €
6574	Tennis Club de Dortan	subvention de fonctionnement	1 000 €
6574	UDCVRA	Subvention de fonctionnement	100 €
6748	Comité des fêtes	Subvention exceptionnelle fête musique	1 500 €
TOTAL			18 205 €

Participation financière du budget de la Commune au budget de l'Eau

Jean Claude GAILLARD expose que le Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes de - 3 000 habitants de prévoir une participation de la commune pour éviter une hausse excessive des tarifs des budgets annexes. En ce qui concerne le budget de l'Eau, il s'avère nécessaire de verser une participation de la commune à hauteur de 14 610,48 € pour équilibrer la section d'exploitation. Madame le Maire précise que le prix de production d'eau a subi une forte augmentation depuis la délégation de services attribuée par la CCHB à la Société SAUR, le nouveau contrat comprend la production d'eau ainsi que des travaux d'investissement, notamment sur le territoire de Dortan. En effet, débutera dès 2015, la pose d'une canalisation reliant le réservoir de Mons au réservoir du Chatelard, elle remplacera la source d'Uffel qui pose actuellement des problèmes de turbidité. La production d'eau potable est gérée par la Communauté de Communes Haut Bugéy qui facture à la commune la totalité des m3 produits, alors que la distribution

Fonds de solidarité pour le logement

Jean Claude GAILLARD propose comme chaque année de participer au fonds de solidarité pour le logement, la cotisation s'élève à 0,30 € par habitant. Il précise que ce fonds constitue un moyen pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de participer au FSL à hauteur de 598,20 € correspondant à 0,30 € x 1 994 habitants.

Budgets primitifs 2014 – Chauffage – Assainissement – Eau – Commune

Jean Claude GAILLARD présente les projets de budgets pour 2014 équilibrés en dépenses et recettes comme suit :

Budget	Investissement	Fonctionnement / Exploitation
Chaufferie	31 257,95 €	136 271,18 €
Assainissement	228 729,30 €	170 380,00 €
Eau	199 905,20 €	270 000,00 €
Commune	618 350,00 €	1 799 630,00 €

Budget Chauffage : ce budget s'autofinance, pas de difficulté particulière.

Budget Assainissement : André PERRIN explique que le besoin de séparer les eaux usées des eaux parasites devient une nécessité pour le bon fonctionnement de la station d'épuration. Il est nécessaire de remettre en état les réseaux. Pour une meilleure gestion des coûts, il faut prévoir en même temps que les travaux de réseaux humides, ceux des réseaux secs et la remise en état de la voirie et des trottoirs.

Budget Eau : Les nouvelles constructions ne remettent pas en cause les réseaux d'eau, la capacité est suffisante. Par contre, il y a un besoin urgent à poursuivre la réfection du réseau d'eau, notamment celui ayant plus de 60 ans, devenu quasiment obsolète. Un constat général apparaît dans toutes les communes : les administrés économisent l'eau, ce qui réduit les recettes d'exploitation. Sur Dortan, l'eau captée à Uffel est colorée, d'où l'obligation de faire des purges régulièrement ce qui entraîne une consommation importante d'eau payée à la SAUR.

Budget Commune : Les diminutions des dotations, les augmentations des dépenses telles que la TVA, les participations comme le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), etc... ne permettent pas à ce budget d'effectuer un virement à la section d'investissement.

Madame le Maire précise que l'Association des Maires de France se penche sur le problème. Notamment, une rencontre est prévue avec le ministre de l'Education Nationale dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Il est demandé aux maires de faire remonter les informations et observations avant le 5 mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les budgets 2014 tels que présentés.

Hélène JACQUET quitte la séance, elle donne son pouvoir à Alain BRITEL.

Convention de servitudes avec ERDF

Agnès PRUNIAUX expose que dans le cadre de travaux sur la zone industrielle du Lioux, ERDF est chargée d'une étude d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Les travaux sous chaussées envisagés doivent emprunter une parcelle communale. En conséquence, ERDF propose à la commune une convention de servitudes. Après étude de ladite convention, plusieurs points sont à préciser :

- la parcelle concernée a changé de numérotation suite à la vente d'une partie à l'entreprise SERRAND, il s'agit de la parcelle AD 836 ;
- l'indemnité forfaitaire de 400 € sera versée à la commune si une publication est inscrite au bureau des hypothèques ;
- article 1^{er} de la convention : il faut y ajouter « s'agissant d'une voie de la zone industrielle du Lioux, ERDF s'engage à reboucher les tranchées dans les règles de l'art et à remettre un revêtement (enrobé) identique, sauf accord express de la CCHB, compétente en matière de zone industrielle » ;
- article 4 de la convention : ajouter à la fin de la phrase « en particulier sur les réseaux ».

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** Madame le Maire à signer la convention après modifications.

Jurés d'assises

Les élus procèdent au tirage au sort des jurés d'assises sur la liste électorale, conformément à l'arrêté du Préfet de l'Ain du 11 avril 2014.

Questions diverses

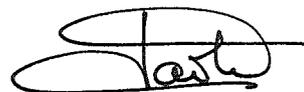
1. Cérémonie de la déportation du 27 avril : Il serait souhaitable de faire un roulement dans les communes pour donner plus de poids à cette cérémonie de moins en moins fréquentée. Madame le Maire se rendra à la cérémonie organisée à Bellignat.
2. Cérémonie du 8 mai : elle a lieu pendant les vacances scolaires, ce qui pose un problème pour la participation des enfants de l'école élémentaire. La réunion « associations – cérémonies » se réunira le 30 avril à 18 h pour préparer cette manifestation.
3. Elections européennes du 25 mai : les élus sont invités à s'inscrire pour les permanences de cette journée.
4. 70^{ème} anniversaire du martyr de Dortan : Marianne DUBARE précise que l'Etat devrait subventionner l'opération à hauteur de 25 % des dépenses réalisées, le Conseil Général a décidé de verser une subvention de 4 000 € et la CCHB devrait également participer. Pour la cérémonie, la commission « associations – cérémonies » rencontrera les associations le 15 mai 2014 à 18 h à la maison des sociétés pour leur proposer de tenir des stands buvette, alimentation, etc.
5. Contournement de Dortan : l'inauguration est prévue le 14 juin 2014, le public sera invité à visiter les lieux de 14 h à 17 h.
6. Tour du Valromey : le 12 juillet 2014 une étape du tour partira de Dortan en direction d'Injoux-Génissiat.
7. Nicolas RIPPE fait part d'un problème. Des animaux morts se trouvent à proximité de la route du contournement et des ânes sont en piteux état.

La séance est levée à 21 h 35.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE



Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude GAILLARD



Toutes les délibérations et documents budgétaires relatifs à ce conseil sont consultables en mairie.